

CAHIER THÉMATIQUE

Précarité et insertion, un portrait des allocataires du Revenu de Solidarité Active en Seine-et-Marne

Novembre 2021



SOMMAIRE

Introduction : l'importance des prestations sociales pour les plus précaires	P.5
Une faible part d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne	P.8
Une part plus importante d'allocataires du RSA dans le territoire de MDS de Melun mais aussi à Montereau-Fault-Yonne et Meaux	P.11
Une majorité de personnes seules et de familles monoparentales parmi les allocataires	P.18
Les Seine-et-Marnais restent moins longtemps dans le dispositif que les Français mais ce phénomène n'est pas uniforme au sein du département	P.23
Le recours au RSA des demandeurs d'emploi les plus précaires	P.26
Les allocataires du RSA vivent majoritairement dans des communes urbaines, avec un taux de pauvreté élevé	P.28
Typologie : une présence plus forte de certains profils d'allocataire selon les territoires de MDS	P.33

→ Introduction :

l'importance des prestations sociales pour les plus précaires

Les Départements sont des acteurs essentiels de l'aide et de l'action sociale en France puisqu'ils interviennent auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, pour la protection de l'enfance mais aussi pour l'insertion professionnelle et sociale. Les Départements sont, entre autres, responsables de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et du revenu de solidarité active (RSA).

Le RSA fait partie des minima sociaux, au même titre que l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation spécifique aux personnes âgées (Aspa). Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'Outre-mer (DOM), le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du revenu de solidarité active (RSA) est remplacé par la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les DOM.

Le RSA est une prestation sous conditions de ressources versée mensuellement sur la base des ressources du trimestre précédent. Il est ouvert aux personnes de 25 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes de 18-24 ans dans des conditions spécifiques (parents isolés assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître ou jeunes ayant travaillé au moins deux années à temps plein au cours des trois dernières années). Le RSA vise ainsi à compléter les ressources d'un foyer pour qu'elles atteignent le revenu minimum garanti, qui varie selon la composition du foyer : 565 euros pour une personne seule, 847 euros par mois pour un couple sans enfant et 1 016 euros pour un couple avec un enfant. Une majoration peut être accordée aux parents isolés avec enfant à charge, pour atteindre 969 euros pour une personne seule avec un enfant en 2020.

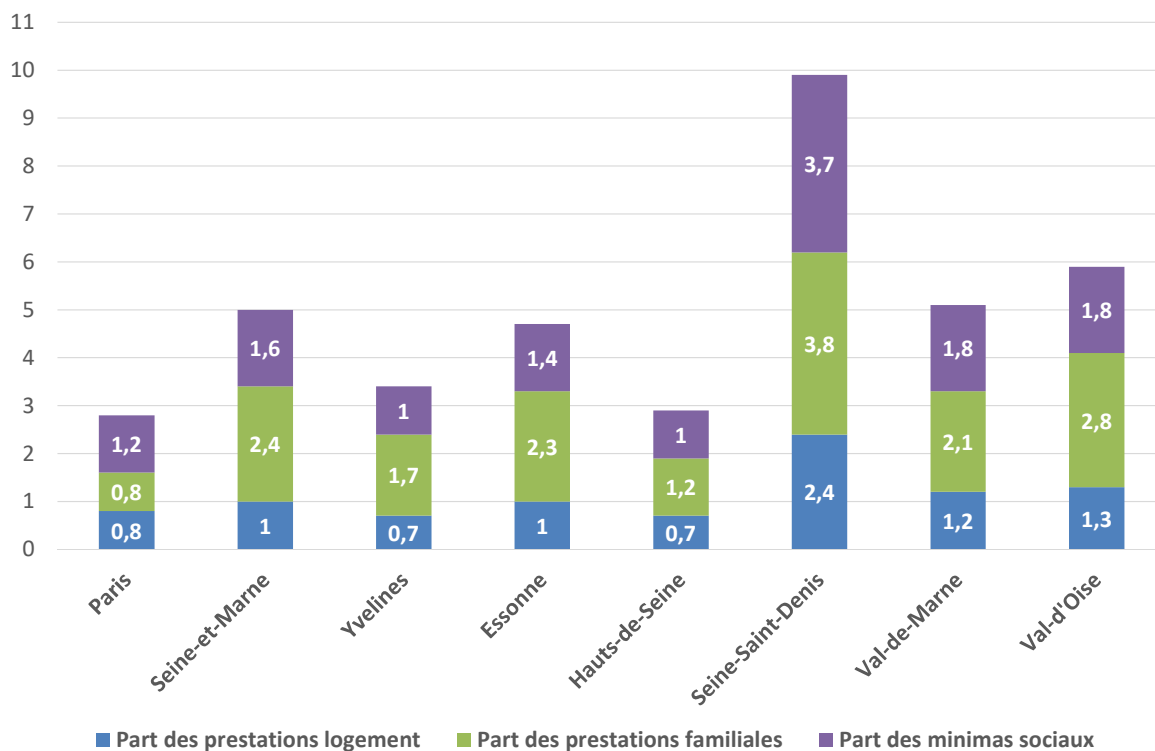
Si toutes les personnes pauvres ne recourent pas aux prestations sociales, elles sont tout de même essentielles pour réduire la pauvreté. L'Observatoire des inégalités rappelle que « *si notre système de prestations sociales et d'impôts n'existait pas, le taux de pauvreté en France serait de 22,2 %, et non de 14 %, au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian* » en 2016. Cependant, les auteurs soulignent que « *s'ils évitent la plus grande misère, le RSA et l'ASS ne suffisent pas pour vivre correctement. Ils doivent être complétés par d'autres ressources plus ou moins fragiles : aide au logement (quand elle n'est pas déduite), hébergement par un proche, petit boulot non déclaré, soutien familial, etc.* »¹.

En Seine-et-Marne, 5 % du revenu disponible des habitants est composé de prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, prestations logement), ce qui classe le département au 74^e rang des départements de France métropolitaine où cette part est la plus faible (inférieure à la moyenne nationale de 5,6 %). La géographie de la France concernant la part des prestations sociales dans les revenus suit le même contour que la carte de la pauvreté, avec une part plus élevée pour les habitants du Nord de la France mais aussi du Sud (voir Observatoire départemental, « *Portrait social de la Seine-et-Marne* », octobre 2020).

¹ Anne Brunner et Louis Maurin (dir.), *Rapport sur la pauvreté en France*. 2^e édition 2020-2021, Observatoire des inégalités, novembre 2020, 104 pages.

La Seine-et-Marne se classe au 4^e rang des départements franciliens où la part des prestations sociales est la plus élevée. La Seine-Saint-Denis, territoire cumulant beaucoup de difficultés sociales, déroge en île-de-France car les prestations sociales représentent 9,9 % des revenus des habitants. À Paris (2,8 %), dans les Hauts-de-Seine (2,9 %) et les Yvelines (3,4 %), la part des prestations sociales dans les revenus est plus faible.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible en île-de-France en 2018 (%)



Source : Insee Filosofi 2018. Traitement Observatoire départemental 77.

Le poids des différentes prestations sociales dans les revenus des Franciliens n'est pas équivalent : la part des prestations familiales dans les revenus est plus importante que la part des minima sociaux, elle-même plus élevée que celle des prestations logement. Paris fait exception avec une part plus importante des minima sociaux par rapport aux prestations familiales et logement.

Concernant uniquement les minima sociaux (qui comprennent le RSA ainsi que les allocations liées au minimum vieillesse et au handicap), la Seine-et-Marne se classe au 4^e rang francilien puisque 1,6 % du revenu des ménages seine-et-marnais est composé de minima sociaux, c'est 2,3 fois moins que pour la Seine-Saint-Denis où cette part s'élève à 3,7 %. L'importance des prestations sociales en Seine-Saint-Denis est à mettre en lien avec le plus fort taux de pauvreté de France métropolitaine : en 2018, 28,4 % des Séquano-Dionysiens vivent sous le seuil de pauvreté à 60 % (1 063 euros par mois pour une personne seule). Les plafonds d'attribution du RSA, en deçà du seuil de pauvreté, ciblent des personnes aux ressources financières très limitées.

Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), « les parts dans le revenu disponible des revenus d'activité, des revenus du patrimoine et des impôts directs augmentent avec le niveau de vie, à l'inverse de celle des prestations sociales non contributives, qui ont une fonction redistributive et représentent une proportion

du revenu disponible d'autant plus importante que les revenus des ménages sont faibles »². Cela se vérifie au sein du département car le faible poids des prestations sociales dans le revenu des Seine-et-Marnais (5 %) cache d'importantes disparités selon les niveaux de vie des ménages et les territoires (voir Observatoire départemental, Portrait social de la Seine-et-Marne, octobre 2020). Ainsi en 2018, l'ensemble des prestations sociales constituent 40,9 % du revenu disponible des 10 % de ménages seine-et-marnais les plus pauvres contre 0,5 % du revenu des 10 % de ménages seine-et-marnais les plus riches. Le même phénomène s'observe concernant les minima sociaux puisque 1,6 % du revenu de l'ensemble des Seine-et-Marnais est composé de minima sociaux (dont le RSA) tandis que cette part s'élève à 15,7 % pour les 10 % de ménages les plus pauvres. A noter que ces données issues de Filosofi ne concernent que les ménages fiscaux, c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation, ce qui exclut les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, centres d'hébergements, foyers de travailleurs, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ou sans domicile fixe ou sans abri. Or des personnes sans domicile fixe, en situation de grande précarité, peuvent être allocataires du RSA à condition de vivre de façon permanente en France. Elles peuvent alors être domiciliées auprès d'un CCAS (Centre communal d'action sociale) pour bénéficier des minima sociaux.

Au-delà de son importance pour réduire la pauvreté, le RSA ne se limite pas au versement d'une allocation et vise aussi l'insertion sociale et professionnelle de ses allocataires, comme le rappelle la DREES, « le RSA est à la fois une allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires et un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées »³. En effet, si un bénéficiaire (allocataire ou conjoint) du RSA est sans emploi ou si ses revenus d'activité professionnelle sont inférieurs à 500 euros par mois, il est soumis aux droits et devoirs : le droit à l'allocation est lié à une obligation de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur de son insertion, en lien avec un accompagnement destiné à l'aider dans ces démarches. Cet accompagnement permet d'établir un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) en lien avec Pôle emploi, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) avec un autre organisme. Cette situation concerne la majorité des bénéficiaires du RSA puisque « fin 2018, en France, 2,1 millions de bénéficiaires (allocataires et conjoints d'allocataires) du RSA sont soumis aux droits et devoirs, soit 99 % des bénéficiaires » selon le Panorama 2020 de la DREES concernant les minima sociaux et les prestations sociales.

S'intéresser aux allocataires du RSA en Seine-et-Marne revient donc à s'intéresser à une population administrativement reconnue comme précaire, avec des besoins d'accompagnement en termes d'insertion sociale et/ou professionnelle.

2 Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, 2020, septembre 2020.

Lien vers la publication : cliquez [ici](#).

Les prestations sociales non contributives sont composées des prestations familiales, des aides au logement, des minima sociaux, de la Garantie jeunes et de la prime d'activité.

3 Cheikh Tidiane Diallo et d'Isabelle Leroux (dir.), « Les dispositifs départementaux pour l'insertion sociale et professionnelle », dans *L'aide et l'action sociales en France* – édition 2020.

Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, Panorama de la DREES, 2020, 244 p.

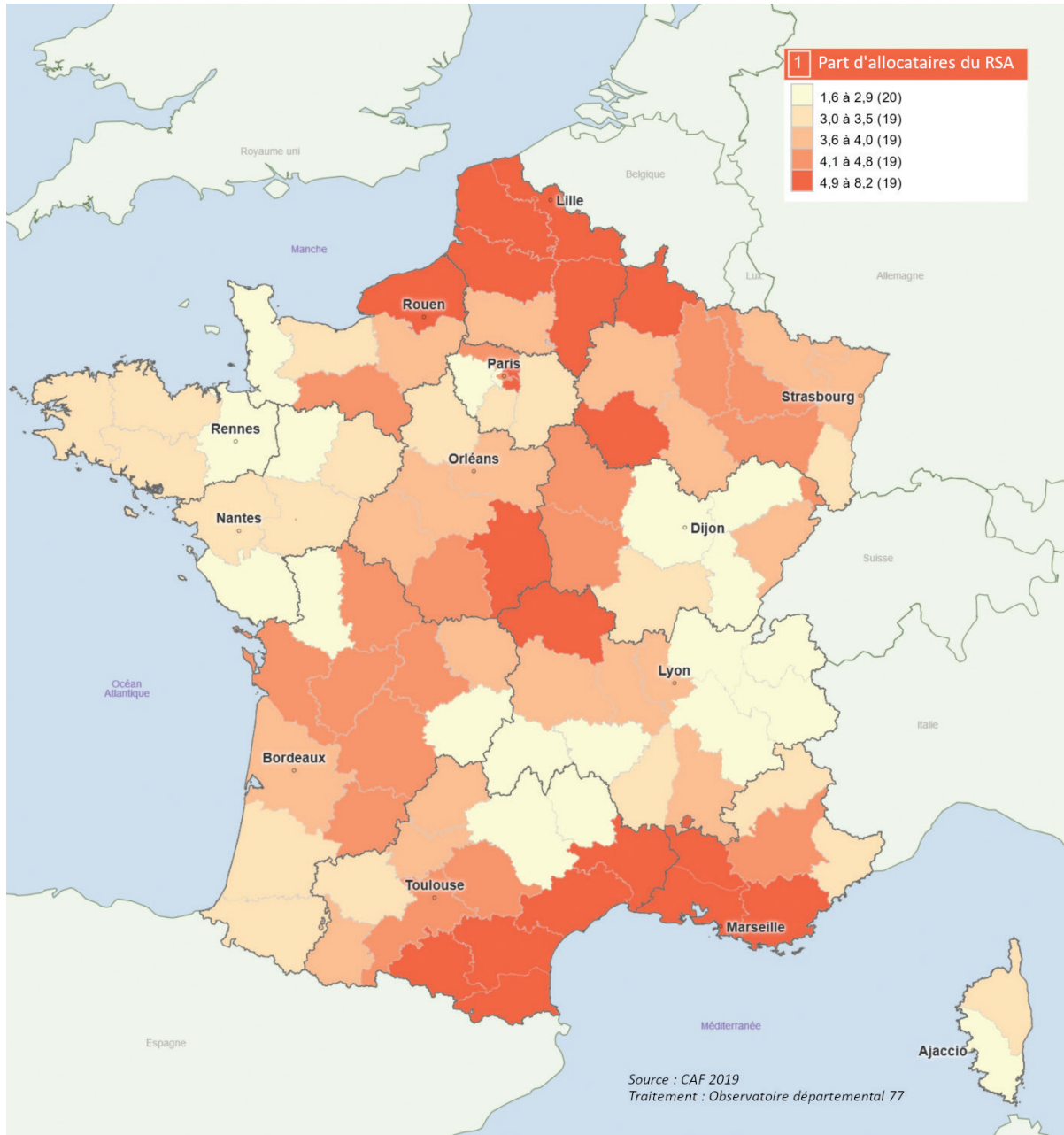
Lien : cliquez [ici](#).

→ Une faible part d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne

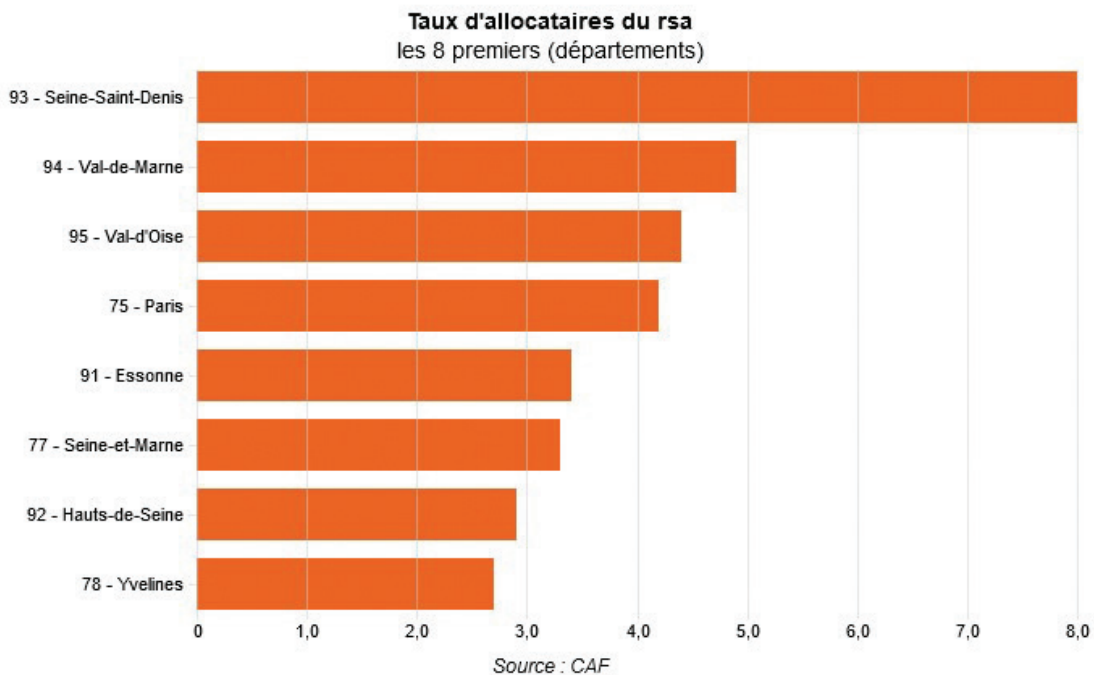
Précautions méthodologiques : Les données sur les allocataires du RSA exploitées dans ce cahier thématique sont, sauf mention contraire, des données définitives au 31 décembre de chaque année, transmises par la Caisse d'allocation familiale (CAF) de Seine-et-Marne. Elles concernent le nombre d'allocataires du RSA avec un droit versable, selon différentes caractéristiques sociodémographiques. Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire renvoie à une notion de foyer et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Au niveau communal, l'absence de données est due au secret statistique qui s'applique en-dessous de 5 personnes. Par conséquent, il existe un décalage entre la somme des données communales, les données agrégées et la donnée départementale.

Au 31 décembre 2019, la Seine-et-Marne compte 29 766 allocataires du RSA et 61 031 personnes couvertes par le RSA. Les personnes couvertes par le RSA sont les allocataires et leurs ayants-droits (autres membres du foyer allocataire : conjoint(e), enfants et autres personnes à charge). 3,3 % de la population seine-et-marnaise bénéficie du RSA, c'est un taux faible à l'échelle de la France métropolitaine (4,2 %), qui classe le département au 69^e rang, avec un taux deux fois plus faible que les départements où les taux sont plus élevés (de 6 à 8 %). Au niveau national, une géographie se dessine avec les départements du Nord de la France (Hauts-de-France) et du Sud (départements qui bordent la Méditerranée) où les taux sont les plus élevés et les départements où ils sont plus faibles comme la Bretagne, les Alpes et le Massif central.

Part des allocataires du RSA parmi la population en France en décembre 2019



Part des allocataires du RSA en île-de-France parmi la population en décembre 2019



Source : Open data CAF 2019. Traitement Observatoire départemental 77

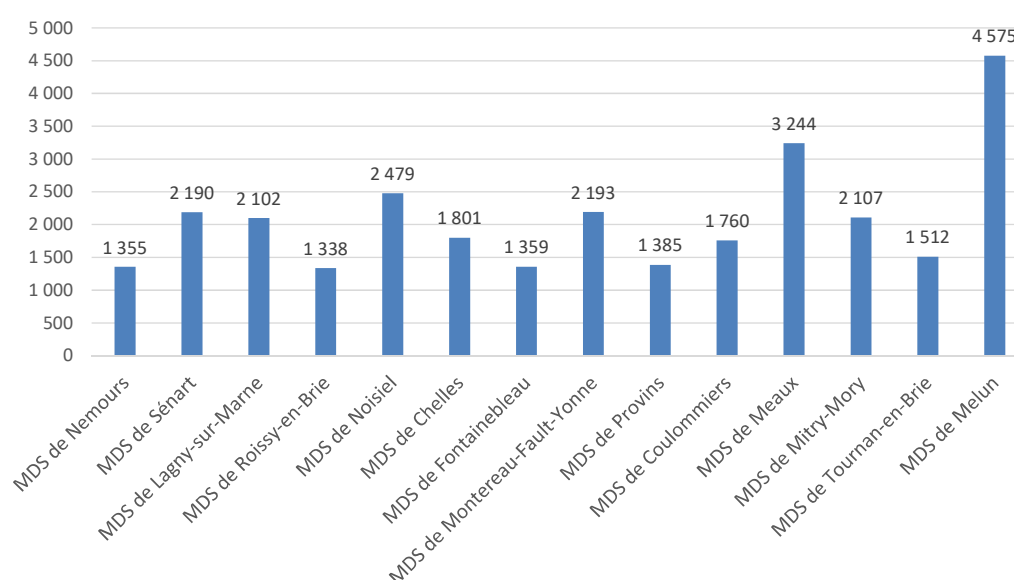
À l'échelle francilienne la part d'allocataires du RSA parmi la population est également faible et classe le département au 3^e rang de ceux où cette part est la plus faible, derrière les Hauts-de-Seine (2,9 %) et les Yvelines (2,7 %). La part d'allocataires du RSA en Seine-Saint-Denis marque une importante exception (8 %), un chiffre particulièrement élevé, qui lui fait occuper le 2^e rang national, derrière les Pyrénées-Orientales (8,2 %). On peut émettre l'hypothèse que la faible part d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne dans la population (tous niveaux de vie confondus), cache des disparités selon les niveaux de vie des ménages, comme cela a été observé concernant la part des prestations sociales dans les revenus. Par ailleurs, certains territoires seine-et-marnais concentrent une part nettement plus élevée d'allocataires du RSA.

L'augmentation du nombre personnes disposant du RSA est faible entre 2016 et 2019 dans le département : +2,1 %, soit 600 foyers allocataires supplémentaires (cf Observatoire départemental, Portrait social de la Seine-et-Marne, octobre 2020). L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les allocataires du RSA fera l'objet d'une prochaine étude.

→ Une part plus importante d'allocataires du RSA dans le territoire de MDS de Melun mais aussi à Montereau-Fault-Yonne et Meaux

La CAF de Seine-et-Marne compte 265 798 allocataires au 31 décembre 2019 dont 29 766 allocataires du RSA, ainsi les allocataires du RSA ne représentent qu'une part minoritaire (11,2 %) des allocataires CAF. Cette part est cependant variable selon les territoires seine-et-marnais : de 7,3 % à Tournan-en-Brie à 13,8 % dans le territoire de la Maison départementale des solidarités (MDS) de Meaux, 16 % dans le territoire de MDS de Montereau-Fault-Yonne et 17,4 % dans celui de Melun. Ces trois territoires sont ceux où la part d'allocataires du RSA est la plus forte parmi les allocataires CAF, témoignant de l'importance différenciée du RSA selon les territoires. Par ailleurs, ces territoires de MDS se caractérisent également par un taux plus élevé d'allocataires RSA parmi la population.

Nombre d'allocataires du RSA par territoire de MDS en 2019



Source : CAF 2019. Traitement : Observatoire départemental 77

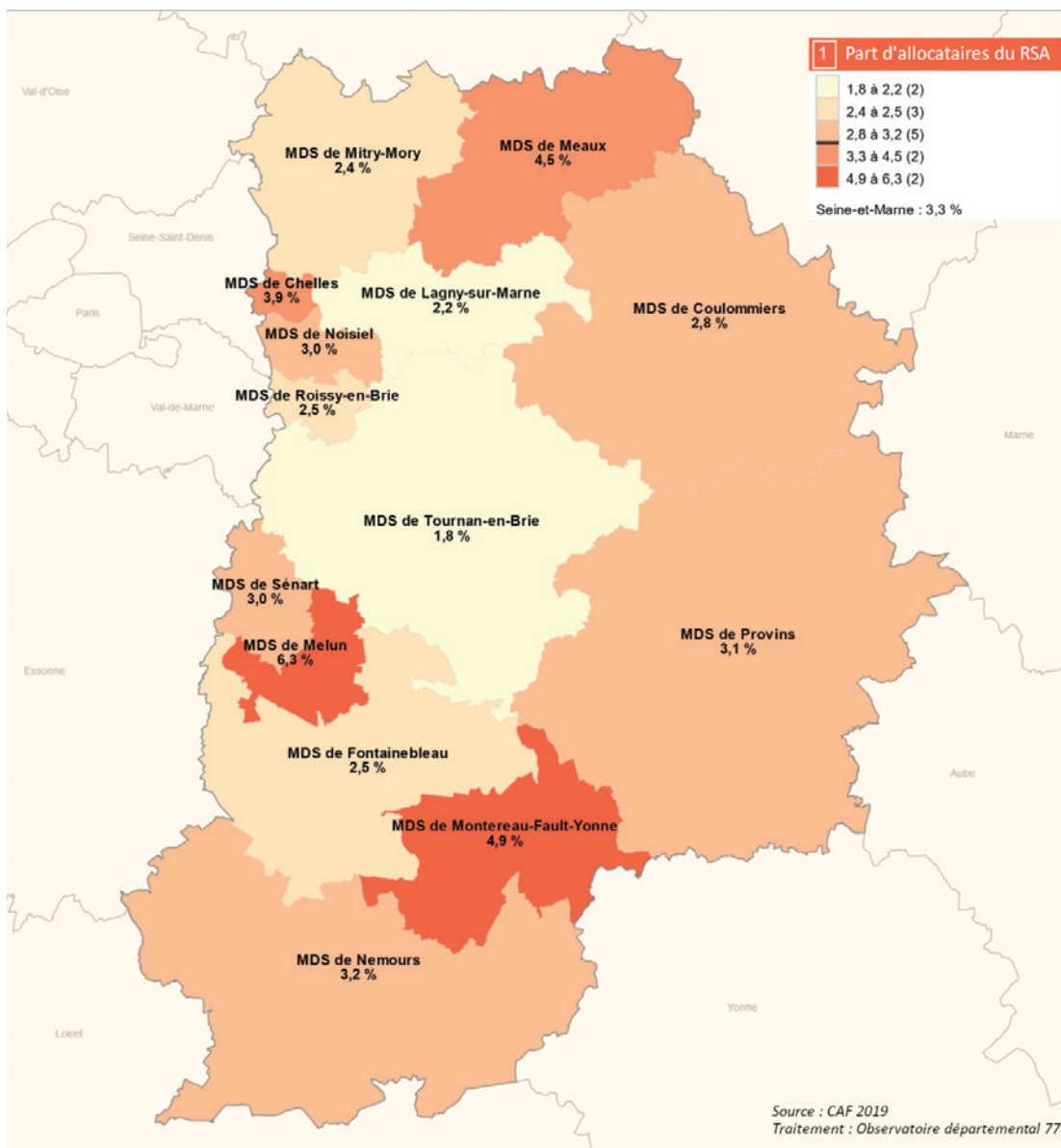
Ainsi 6,3 % des habitants du territoire de MDS de Melun sont allocataires du RSA (soit 4 575 personnes), avec un taux près de deux fois plus élevé qu'à l'échelle du département (3,3 %), qui se rapproche davantage de celui de la Seine-Saint-Denis (8 %). Le territoire de MDS de Melun se démarque ainsi nettement puisqu'il se classe au 1^{er} rang des territoires qui compte le plus grand nombre d'allocataires du RSA parmi la population.

Dans les territoires de MDS de Montereau-Fault-Yonne et de Meaux, ce sont respectivement 4,9 % et 4,5 % des habitants qui bénéficient du RSA, soit 2 193 et 3 244 allocataires. Le territoire de MDS de Chelles a aussi un taux légèrement supérieur à la moyenne départementale puisque 3,9 % des habitants sont allocataires du RSA.

À Tournan-en-Brie, seul 1,8 % de la population de ce territoire de MDS a recours au RSA représentant 1 512 personnes. Le territoire de MDS de Lagny-sur-Marne se caractérise également par une faible part d'allocataires du RSA parmi ses habitants (2,2 %, soit 2 102 allocataires), suivi des territoires de MDS de Mitry-Mory (2,4 %), Roissy-en-Brie (2,5 %) et Fontainebleau (2,5 %).

Les territoires de MDS de l'est (Provins et Coulommiers) ainsi que ceux de Nemours (3,2%), Sénart (3 %) et Noisiel (3 %) ont un taux d'allocataires du RSA relativement proche de la moyenne du département (3,3 %).

Part d'allocataires du RSA parmi la population par territoire de MDS en décembre 2019



Les allocataires du RSA ne se répartissent donc pas de façon homogène sur le territoire seine-et-marnais : un tiers (34,1 %) vit dans les trois territoires de MDS qui concentrent la part la plus élevée d'allocataires du RSA parmi leurs habitants (Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Melun). Les territoires de MDS de l'ouest urbanisé, en particulier ceux de Noisiel, Sénart, Mitry-Mory et Lagny-sur-Marne comptent également un nombre important de personnes disposant du RSA (supérieur à 2000 personnes).

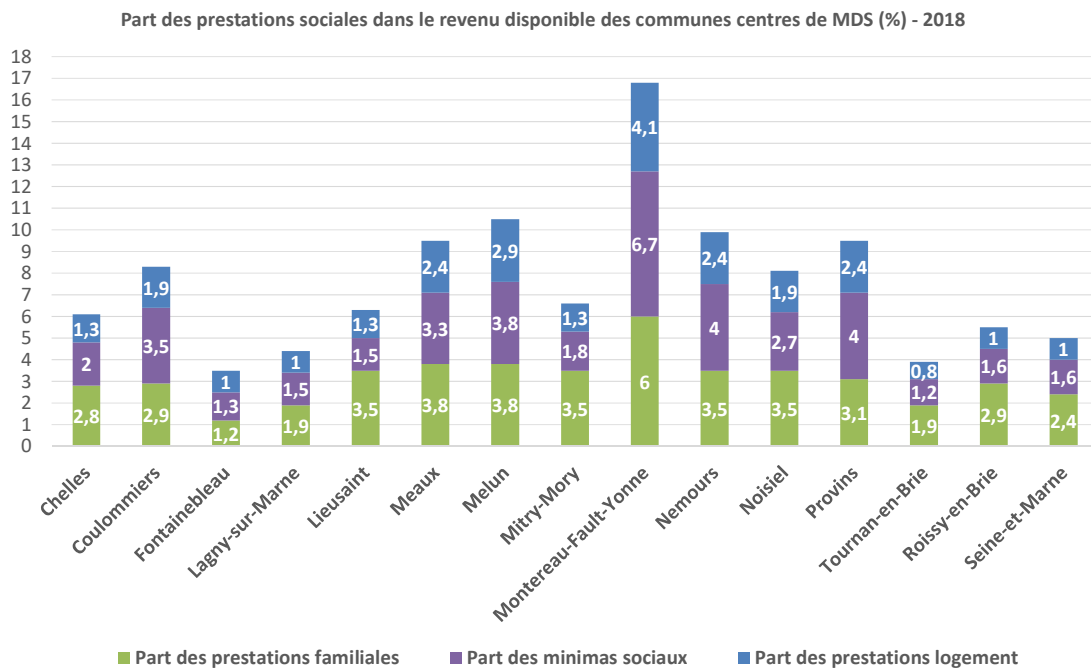
Entre 2016 et 2019, l'évolution a été très faible, nous pouvons cependant noter que la MDS de Melun est celle dont le nombre d'allocataires du RSA a le plus augmenté (+270) et Noisiel celle où il a le plus diminué (-117).

La présence plus forte d'allocataires dans les territoires de MDS de Meaux, Melun et Montereau-Fault-Yonne peut être reliée à une plus forte précarité. En effet, au-delà

du RSA, les communes-centres⁴ de ces territoires de MDS sont celles où la part des prestations sociales dans les revenus est la plus importante, en particulier à Montereau-Fault-Yonne (16,8 %) qui a un taux plus de 3 fois supérieur à celui du département (5 %). Les revenus des habitants de Melun (10,5 %) et Meaux (9,5 %) sont également davantage composés de prestations sociales, de même que ceux de Nemours (9,9 %) ou Provins (9,5 %).

À l'inverse, dans les communes-centres de Fontainebleau (3,5 %), Tournan-en-Brie (3,9 %) et Lagny-sur-Marne (4,4 %), la part dans prestations sociales dans les revenus des ménages est plus faible que dans le reste du département.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible des communes centres de MDS (%) - 2018



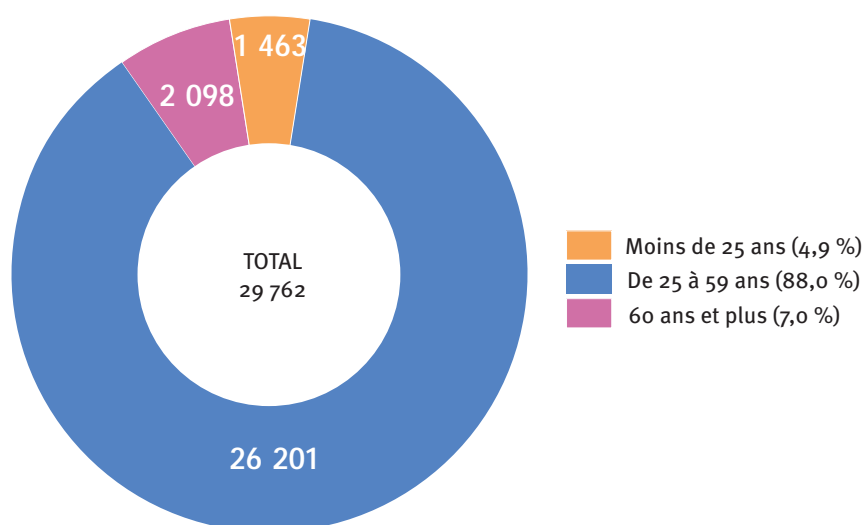
Source : Insee Filosofi 2018. Traitement Observatoire départemental 77.

En 2019 en Seine-et-Marne, les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 4,9 % des allocataires du RSA (soit 1 463 personnes), ce qui est à relier avec les conditions spécifiques dans lesquelles les jeunes de moins de 25 ans peuvent prétendre au RSA (parent isolé ou jeune ayant travaillé deux ans à temps plein au cours des trois dernières années). Les jeunes représentaient une part légèrement plus importante en 2016 (5,9 %) qu'en 2019 (-1 %, -246 jeunes bénéficiant du RSA).

Les seniors de 60 ans et plus sont également minoritaires puisqu'ils représentent 7 % des allocataires (2 098 personnes), une part en légère hausse depuis 2016 (+1 %, +350 personnes). On peut souligner qu'au-delà de 65 ans, il existe les allocations du minimum vieillesse (notamment l'allocation de solidarité aux personnes âgées), ce qui peut contribuer à expliquer la faible part de seniors dans le dispositif.

4 Les indicateurs sur les revenus ne sont pas diffusés à l'échelle des MDS par l'INSEE, l'échelle des communes-centres de MDS est donc privilégiée ici. Cf Observatoire départemental, *Portrait social de la Seine-et-Marne*, octobre 2020.

Répartition des allocataires du RSA par âge en Seine-et-Marne en 2019



Source : CAF, 2019. Traitement Observatoire départemental 77.

Les allocataires du RSA seine-et-marnais ont le même âge que les allocataires français. Ainsi, parmi les allocataires :

- 7 % sont des seniors, tant en France qu'en Seine-et-Marne
- 88 % sont âgés de 25 à 59 ans, tant en France qu'en Seine-et-Marne
- 5 % sont des jeunes de moins de 25 ans, tant en France qu'en Seine-et-Marne

Au niveau infra-départemental :

Les territoires de MDS de Sénart et Meaux se démarquent par :

- une part de jeunes parmi leurs allocataires RSA plus importante (respectivement 6 % et 5,4 %).

Les territoires de MDS de Roissy-en-Brie (7,8 %), de Noisiel (8 %) et de Chelles (7,8 %) ont :

- une part de seniors parmi les allocataires du RSA plus importante.

Les territoires de MDS de Nemours, Lagny-sur-Marne, Provins et Coulommiers se démarquent par :

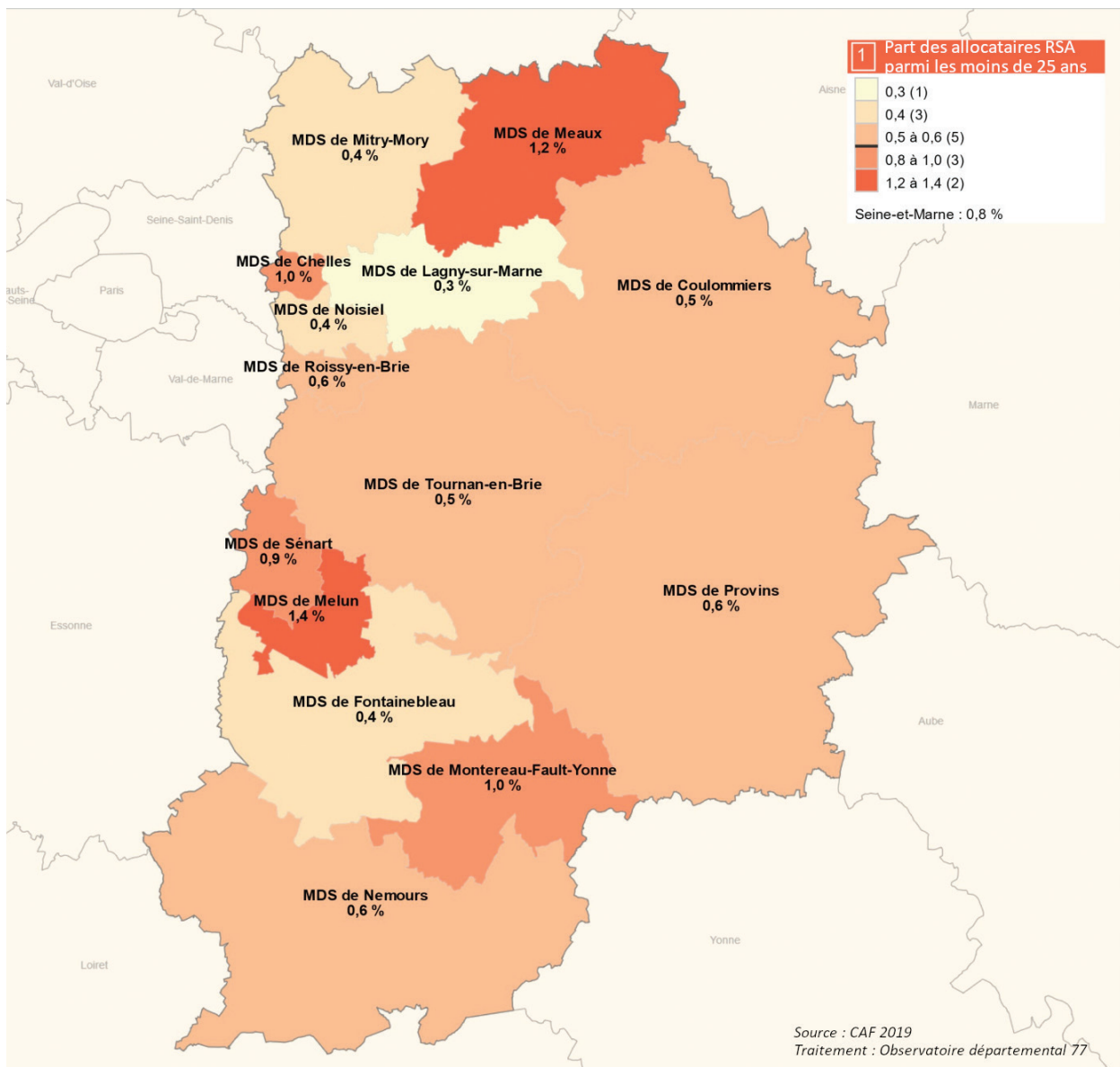
- une plus forte proportion de 25-59 ans parmi les allocataires.

Malgré ces écarts qui demeurent plutôt faibles, on observe des disparités au niveau territorial en comparant le nombre d'allocataires par âge à la population de chaque tranche d'âge concernée.

Ainsi en Seine-et-Marne, en 2019, 0,8 % des moins de 25 ans (18-24 ans) touchent le RSA, tandis que c'est le cas de 1,5 % des jeunes vivant dans le territoire de MDS de Melun (211 personnes), une part presque deux fois plus importante. De la même manière, les territoires de MDS de Meaux (1,2 %, 172 jeunes), Chelles (1 %, 86 jeunes), Montereau-Fault-Yonne (1 %, 87 jeunes) et Sénart (0,9 %, 131 jeunes) concentrent une part un peu plus importante d'allocataires du RSA parmi leurs jeunes.

À l'inverse les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne (0,3 %, 55 jeunes), mais aussi Noisiel, Mitry-Mory et Fontainebleau, comptent en proportion moins de jeunes allocataires du RSA, puisque ce dispositif concerne seulement 0,4 % des jeunes de ces territoires, une part deux fois plus faible que la moyenne départementale.

Part des allocataires du RSA de moins de 25 ans parmi la population de cette tranche d'âge en 2019

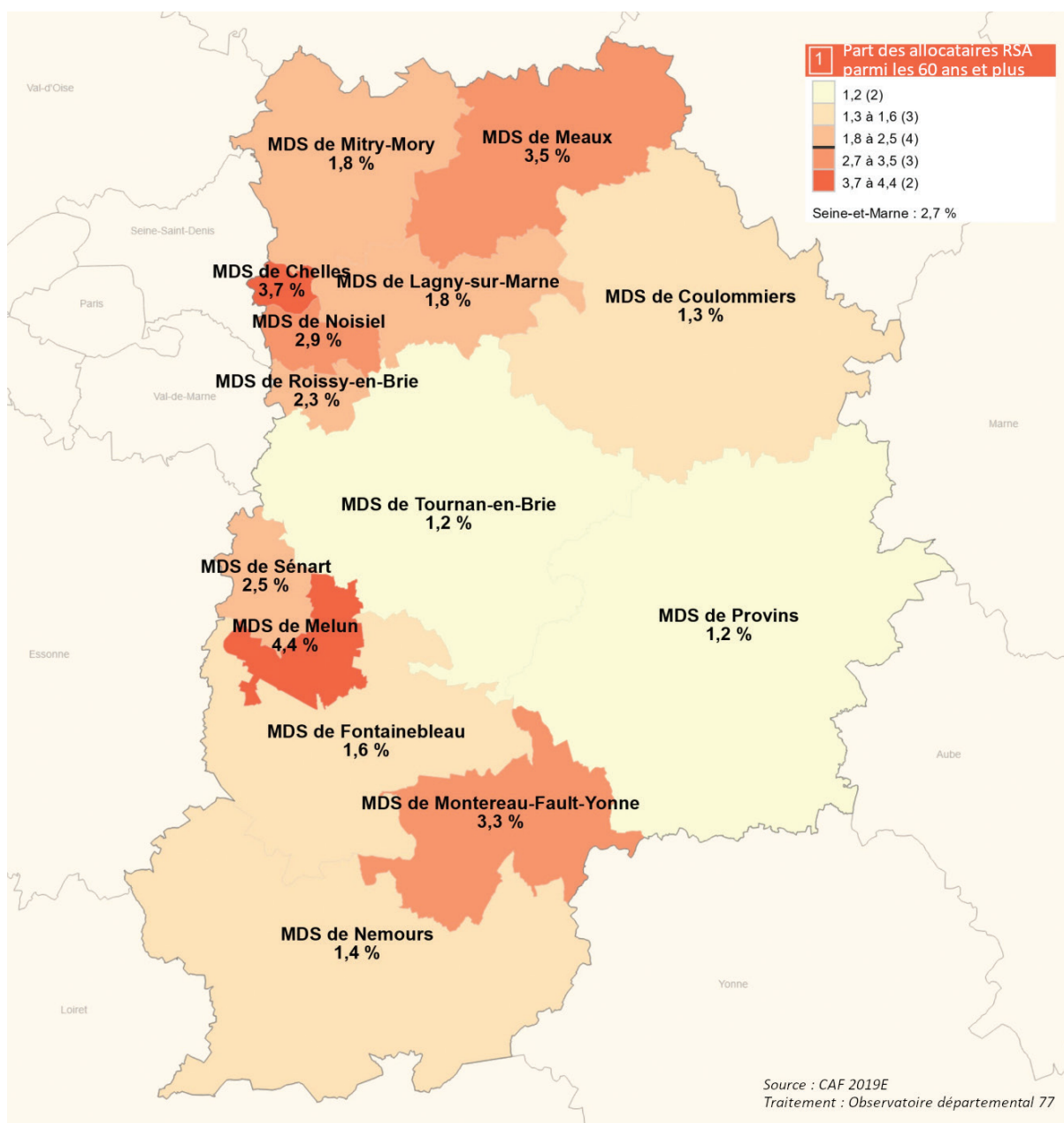


Certains territoires de MDS, plutôt favorisés (cf. part des prestations sociales dans les revenus), tels que Lagny-sur-Marne, Fontainebleau mais aussi Tournan-en-Brie, Roissy-en-Brie, Mitry-Mory et Noisiel comptent moins d'allocataires du RSA parmi leurs habitants que dans le reste de la Seine-et-Marne. Cela se retrouve de manière assez systématique quel que soit l'âge des allocataires RSA ou leur situation familiale, même si l'on peut noter des exceptions comme la présence légèrement plus forte d'allocataires du RSA chez les seniors vivant à Noisiel par exemple.

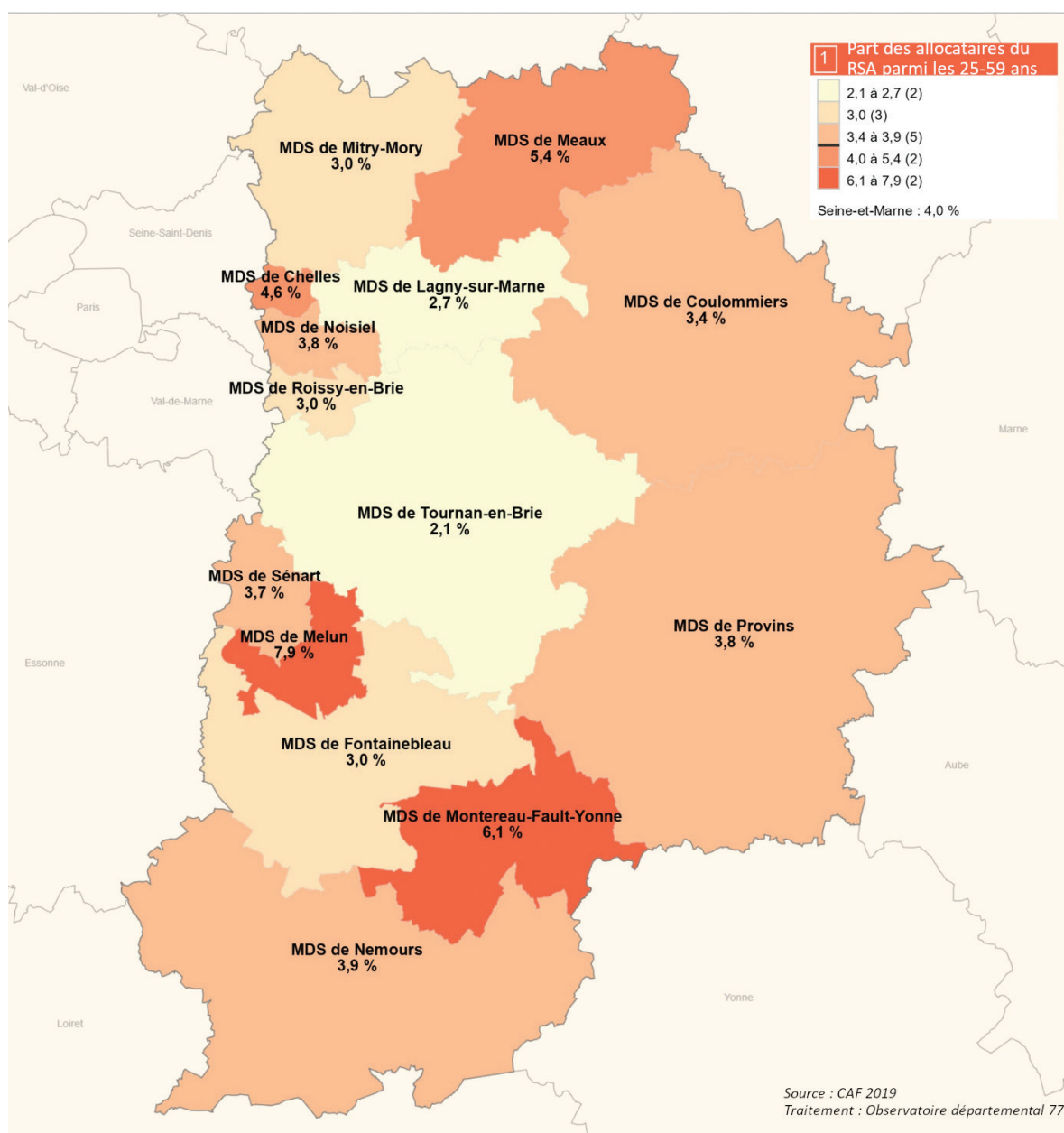
Même si certains territoires se démarquent avec une part un peu plus élevée de jeunes allocataires du RSA, être un allocataire du RSA de moins de 25 ans demeure une situation très minoritaire. Le même constat peut être fait concernant les seniors. En effet, 2,7 % des seniors seine-et-marnais sont allocataires du RSA en 2019.

C'est le cas de 4,4 % des seniors habitant dans le territoire de MDS de Melun (soit 251 allocataires du RSA de 60 ans et plus), 3,7 % de ceux vivant dans celui de Chelles (141 personnes) et 3,5 % des seniors du territoire de MDS de Meaux (189 seniors allocataires). La part de allocataires du RSA parmi les seniors est également légèrement plus élevée dans le territoire de MDS de Noisiel (2,9 %, soit 198 seniors) tandis que tous les autres territoires de MDS se caractérisent par une plus faible proportion d'allocataires parmi leur seniors par rapport à celle du département (2,7 %). Ce taux est particulièrement faible pour le territoire de MDS de Tournan-en-Brie (1,2 %, 81 seniors) et Provins (1,2 %, 54 seniors).

Part des allocataires du RSA de 60 ans et plus parmi la population de cette tranche d'âge en 2019



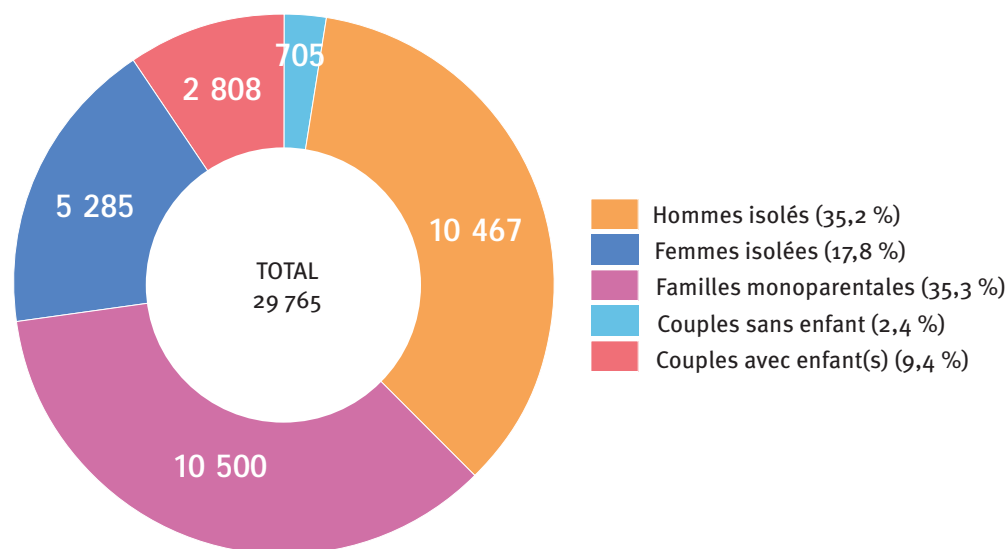
Part des allocataires du RSA de 25-59 ans parmi la population de cette tranche d'âge en 2019



La différenciation est marquée concernant les allocataires de 25-59 ans : si 4 % des Seine-et-Marnais de cette tranche d'âge bénéficient du RSA, c'est près de 2 fois plus dans le territoire de MDS de Melun (7,9 % soit 4 094 allocataires). Le taux d'allocataire du RSA de 25-59 ans est également élevé dans le territoire de MDS de Montereau-Fault-Yonne (6,1 %), Meaux (5,4 %) et Chelles (4,6 %). Tous les autres territoires de MDS ont des taux inférieurs à celui du département, ce qui est particulièrement visible pour les territoires de MDS de Lagny-sur-Marne (2,7 %) et Tournan-en-Brie (2,1 %).

→ Une majorité de personnes seules et de familles monoparentales parmi les allocataires

Répartition des allocataires du RSA par composition du foyer en Seine-en-Marne en 2019



Source : CAF, 2019 : Traitement Observatoire départemental 77

Parmi les profils d'allocataires seine-et-marnais du RSA, on distingue que 35,2 % d'entre eux sont des hommes isolés, 35,3 % des familles monoparentales, 17,8 % des femmes isolées, 9,4 % des couples avec enfants et 2,4 % des couples sans enfants.

Evolution du nombre et de la part d'allocataires du RSA par composition familiale entre 2016 et 2019

Composition familiale	Nombre d'allocataires du RSA en 2016	Part parmi l'ensemble des allocataires RSA en 2016	Nombre d'allocataires du RSA en 2019	Part parmi l'ensemble des allocataires du RSA en 2019	Evolution en nombre (2016-2019)	Evolution de la part parmi les allocataires 2016-2019
Hommes isolés	10 156	34,8 %	10 467	35,2 %	311	+0,4 point
Femmes isolées	4 750	16,3 %	5 285	17,8 %	535	+1,5 point
Familles monoparentales	10 355	35,5 %	10 500	35,3 %	145	-0,2 point
Couples avec enfant(s)	3 293	11,3 %	2 808	9,4 %	-485	- 1,9 point
Couples sans enfant	641	2,2 %	705	2,4 %	64	0,2 point

Source : CAF 2016-2019. Traitement Observatoire départemental 77

La répartition des allocataires par composition familiale est relativement stable entre 2016 et 2019 malgré une légère diminution des couples avec enfants parmi les allocataires (-1,9 point) et une légère hausse des femmes isolées (+1,5 point). Pour rappel, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté entre 2016 et 2019 (+2,1 % soit 600 foyers allocataires supplémentaires). Cela explique la hausse du nombre d'allocataires isolés, de familles monoparentales et de couples sans enfant. Seul le nombre de couples avec enfants allocataires du RSA a diminué sur cette période.

La répartition des allocataires du RSA par situation familiale, en France (hors Mayotte) fin 2018, est proche de celle de la Seine-et-Marne. En effet, selon le Panorama de la DREES⁵ concernant les minima sociaux, 54 % des allocataires du RSA sont des personnes seules sans enfant à charge et 32 % des familles monoparentales (ce taux est légèrement plus faible que pour la Seine-et-Marne qui compte un taux élevé de familles monoparentales à l'échelle française). Les couples avec enfants représentent 11 % des allocataires du RSA en France et les couples sans enfant représentent 3 % des allocataires, des taux légèrement plus élevés que ceux du département (respectivement 9,4 % et 2,4 %).

En Seine-et-Marne en 2019, les personnes seules représentent ainsi la moitié des allocataires du RSA (53,1 % soit 10 467 hommes isolés et 5 285 femmes isolées) tandis que les couples, avec et sans enfant, sont minoritaires (11,8 %, soit 2 808 allocataires en couple avec enfants et 705 allocataires en couples sans enfant). Cela traduit la surreprésentation des personnes seules parmi les foyers allocataires du RSA puisqu'en population générale, les ménages d'une personne ne représentent que 29,3 % des ménages seine-et-marnais en 2018. De la même manière, les 10 500 familles monoparentales parmi les allocataires du RSA représentent plus du tiers des allocataires (35,3 %) tandis qu'en population globale les familles monoparentales ne représentent que 11,8 % des ménages seine-et-marnais.

Il y a donc une certaine spécificité dans la composition des foyers des allocataires du RSA car les personnes seules et les familles monoparentales sont surreprésentées (88,3 %). Cette surreprésentation est à mettre en relation avec le fait qu'ils sont les plus exposés à la pauvreté selon l'Observatoire des inégalités. Anne Bruner et Louis Maurin (dir.) dans leur Rapport sur la pauvreté soulignent ainsi que « Le fait de vivre à deux, logiquement, protège davantage de la pauvreté : le taux de pauvreté [à 50 % du niveau de vie médian] des couples sans enfant atteint 3 %, contre 7 % pour ceux qui ont des enfants, des niveaux inférieurs aux 8 % de la moyenne nationale. Celui des personnes seules dépasse les 10 % et celui des familles monoparentales, 18 %, un taux plus de deux fois supérieur à cette moyenne nationale. « Les auteurs évoquent également une évolution de la pauvreté : *« Autrefois surtout constituée de personnes âgées, la population pauvre s'est transformée au cours des dernières décennies. Elle s'est rajeunie du fait de la montée des difficultés d'insertion sur le marché du travail à partir des années 1980 et de l'apparition d'une période de la vie intermédiaire, entre la sortie de l'école et l'entrée dans un emploi stable correctement rémunéré. L'augmentation des séparations des couples a alimenté une pauvreté familiale qui touche de plus en plus souvent des mères seules avec leurs enfants »*⁶.

Les données définitives seine-et-marnaises ne permettent pas de distinguer parmi les familles monoparentales si les personnes référentes sont des hommes ou des femmes.

5 Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, 2020, septembre 2020.

6 Anne Bruner et Louis Maurin (dir.), *Rapport sur la pauvreté en France*. 2^e édition 2020-2021, Observatoire des inégalités, novembre 2020, 104 pages.

Voir aussi Observatoire des inégalités, « *La pauvreté selon le type de ménage* », janvier 2021.

Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

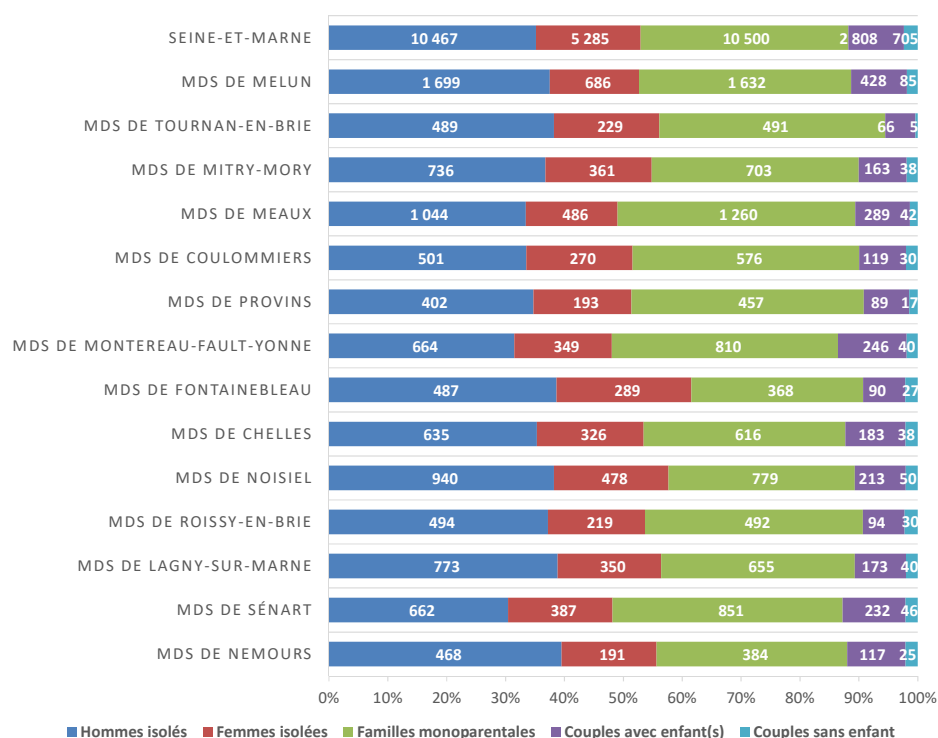
Néanmoins l'utilisation de données provisoires et pluriannuelles⁷ permet d'avoir un échantillon suffisamment robuste. Ainsi, parmi les allocataires du RSA, les femmes ont davantage d'enfants que les hommes car elles représentent 84 % des allocataires ayant un enfant, écart qui se creuse davantage en situation de monoparentalité (96 % de femmes contre 4 % d'hommes).

Le profil des allocataires du RSA observé à l'échelle départementale se retrouve au niveau infra-départemental, avec quelques variations toutefois. La part d'allocataires en situation de monoparentalité est supérieure à celle du département (35,3 %) dans le territoire de MDS de Meaux (40,4 %), Provins (39,5 %), Sénart (39,1 %), Coulommiers (38,5 %), Montereau-Fault-Yonne (38,4 %) et Tournan-en-Brie (38,4 %). Dans une moindre mesure, 36 % des allocataires du RSA du territoire de MDS de Melun sont des parents isolés et c'est le cas de 37 % des allocataires du RSA de Roissy-en-Brie.

Les femmes isolées constituent une part plus importante des allocataires du RSA dans le territoire de MDS de Fontainebleau (22,9 % contre 17,8 % à l'échelle du département) et Noisiel (19,4 %), tandis que les hommes isolés représentent 39,5 % des allocataires du RSA à Nemours, 38,8 % à Lagny-sur-Marne et 38,6 % à Fontainebleau (contre 35,2 % pour l'ensemble du département). Leur part est également conséquente dans le territoire de MDS de Noisiel et Tournan-en-Brie (38,2 %) mais aussi à Melun (37,5 %) et Roissy-en-Brie (37,2 %).

À l'inverse, la part d'hommes isolés est nettement plus faible dans le territoire de MDS de Sénart (30,4 %) et Montereau-Fault-Yonne (31,5 %) où les familles sont nombreuses à bénéficier du RSA. En effet, outre leur part élevée de familles monoparentales, le territoire de MDS de Sénart et Montereau-Fault-Yonne compte davantage de couples avec enfants parmi leurs allocataires, respectivement 10,7 et 11,7 %, contre 9,4 % à l'échelle de la Seine-et-Marne. Chelles compte également une part légèrement plus forte de couples avec enfants parmi ses allocataires du RSA (10,2 %).

Répartition des allocataires du RSA par composition du foyer en 2019



Source : CAF 2019, Traitement Observatoire départemental 77

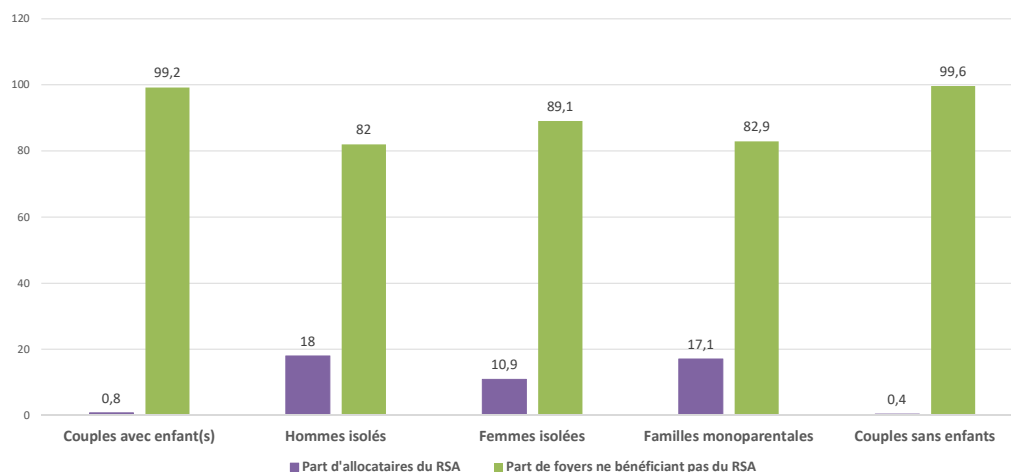
⁷ Ces données provisoires sur les allocataires du RSA, sont issues du fichier CAF RSABEM qui est intégré tous les mois dans un système d'information départemental. Afin d'avoir un échantillon plus robuste, le choix a été fait de s'intéresser aux allocataires du RSA soumis droit et devoir présents et domiciliés sur le département de Seine-et-Marne au 31 décembre de chaque année entre 2016 et 2019, soit 110 500 allocataires du RSA.

Outre la répartition des allocataires du RSA par composition du foyer, il est possible de s'intéresser au poids qu'ils représentent dans la population seine-et-marnaise.

Ainsi 18 % des hommes seuls bénéficient du RSA contre 10,9 % des femmes seules du département. De même, 17,1 % des familles monoparentales seine-et-marnaises ont recours au RSA.

Les couples qui ont recours au RSA sont minoritaires puisque 0,8 % des couples avec enfants et 0,4 % des couples sans enfant sont allocataires du RSA. Cela confirme qu'il est plus fréquent pour des personnes isolées de disposer du RSA, ainsi que pour des familles monoparentales.

Part des allocataires du RSA (%) parmi la population seine-et-marnaise selon la composition du foyer en 2019



Source : CAF 2019, Traitement Observatoire départemental 77

Part des allocataires du RSA (%) parmi la population selon la composition du foyer en 2019

	Part d'allocataires du RSA parmi les hommes isolés (%)	Part d'allocataires du RSA parmi les familles monoparentales (%)	Part d'allocataires du RSA parmi les femmes isolées (%)	Part d'allocataires du RSA parmi les couples avec enfants (%)	Part d'allocataires du RSA parmi les couples sans enfants (%)
MDS de Nemours	17,5	15,3	9	0,7	0,3
MDS de Sénart	15,8	15,9	11,4	0,8	0,4
MDS de Lagny-sur-Marne	11,7	11,2	6,1	0,4	0,2
MDS de Roissy-en-Brie	17,3	13,3	9,6	0,4	0,3
MDS de Noisiel	15,2	11,8	9,1	0,7	0,4
MDS de Chelles	21,3	17,7	11,5	1	0,5
MDS de Fontainebleau	11,7	10,5	7,5	0,4	0,2
MDS de Montereau-Fault-Yonne	25,4	28,2	17	1,4	0,4
MDS de Provins	15,6	16,5	8,6	0,5	0,2
MDS de Coulommiers	13,2	15	9,5	0,5	0,2
MDS de Meaux	23,4	22,3	12,1	1,1	0,4
MDS de Mitry-Mory	16,2	13,6	10,4	0,4	0,3
MDS de Tournan-en-Brie	10,8	10,8	6,7	0,2	0
MDS de Melun	28,7	28,3	13,9	1,6	0,7
Seine-et-Marne	18	17,1	10,9	0,8	0,4

Source : CAF 2019, Traitement Observatoire départemental 77

Quatre territoires de MDS (Melun, Montereau-Fault-Yonne, Meaux et dans une moindre mesure Chelles) concentrent les taux les plus élevés d'allocataires du RSA parmi leurs habitants, quelle que soit la situation familiale. Ainsi, dans ces territoires, les situations de précarité sont plus fréquentes que ce soit pour les personnes seules, en couple ou les familles monoparentales.

À l'inverse, ce sont dans les territoires de MDS de Fontainebleau, Tournan-en-Brie et Lagny-sur-Marne que les parts d'allocataires du RSA sont les plus faibles parmi les habitants, quelle que soit la situation familiale.

La part d'allocataires du RSA est inférieure à la moyenne départementale dans les territoires de MDS de Nemours, Roissy-en-Brie, Provins, Coulommiers, Mitry-Mory et Noisiel (sauf pour les femmes seules dans ce territoire de MDS) mais cela est moins marqué que dans les territoires de MDS de Fontainebleau, Tournan-en-Brie et Lagny-sur-Marne.

→ Les Seine-et-Marnais restent moins longtemps dans le dispositif que les Français mais ce phénomène n'est pas uniforme au sein du département

Au 31 décembre 2019, près de la moitié des allocataires du RSA sont dans le dispositif⁸ depuis 1 à 5 ans (47,4 %) soit 14 119 allocataires. Un quart en bénéficie depuis moins d'un an (soit 7 449 allocataires) et 27,5 % depuis plus de 5 ans (8 197 allocataires).

Les Seine-et-Marnais restent moins longtemps dans le dispositif que les Français⁹ puisque 35 % des allocataires français du RSA en bénéficient depuis plus de 5 ans (contre 27,5 % des Seine-et-Marnais). La part d'allocataires dans le dispositif depuis moins d'un an est similaire en France et en Seine-et-Marne (25 %).

L'enjeu de la durée dans le dispositif, sans prédéterminer le parcours des allocataires, est important dans la mesure où « *plus l'ancienneté dans les minima sociaux est élevée, plus la probabilité d'en sortir est faible* », selon le panorama de la DREES sur les minima sociaux (Ibid.). En effet, une longue inscription dans le RSA peut témoigner de fortes difficultés d'insertion, ainsi la DREES qui s'est intéressé aux sortants du dispositif souligne que « 40 % des bénéficiaires du RSA non majoré fin 2017 ayant moins d'un an d'ancienneté dans les minima sociaux n'en perçoivent plus fin 2018. Cette part de sortants décroît à [...] 29 % parmi les bénéficiaires ayant un an d'ancienneté fin 2017. Elle diminue encore à environ 18 % pour ceux ayant quatre ans d'ancienneté. Enfin, elle atteint environ 8 % pour ceux ayant au moins neuf ans d'ancienneté » (Ibid.). Ainsi, même si la part d'allocataires de longue durée en Seine-et-Marne est plus favorable qu'en France, elle n'est pas négligeable.

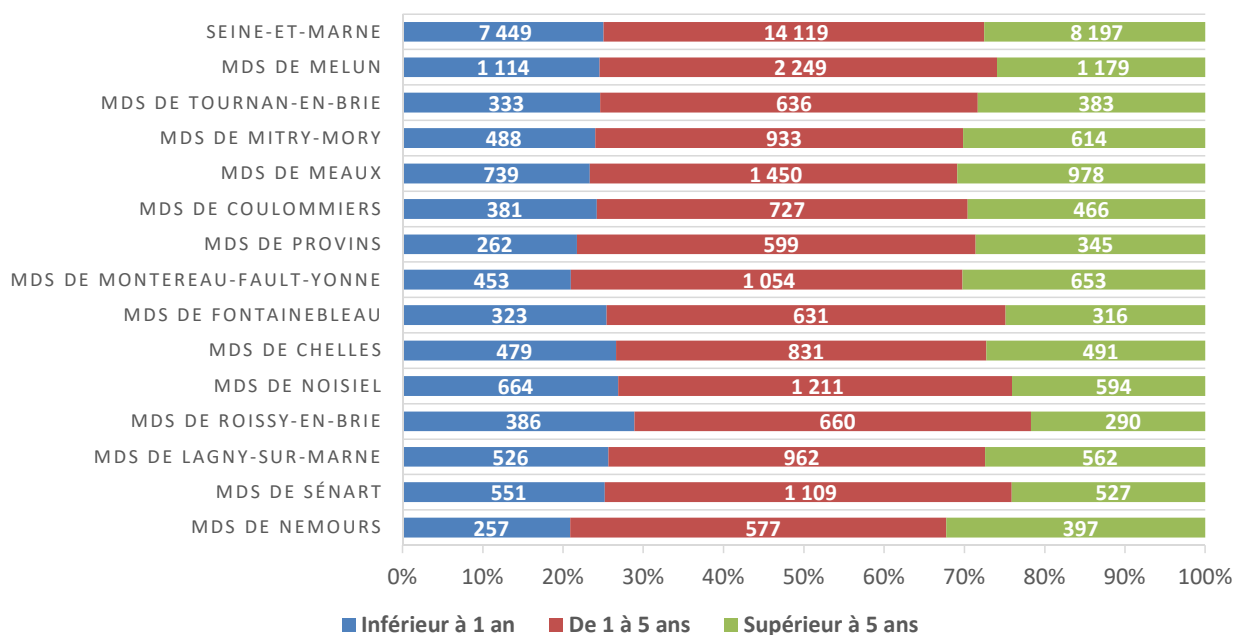
Entre 2016 et 2019, la part d'allocataires seine-et-marnais dans le dispositif depuis moins d'un an a nettement augmenté (+3,1 points). On note également une légère progression du nombre d'allocataires dans le dispositif depuis plus de 5 ans en passant de 26,2 % des allocataires en 2016 à 27,5 % en 2019 (+1,3 points). À l'inverse, la part d'allocataires bénéficiant du RSA depuis 1 à 5 ans a diminué depuis 2016 (-4,5 points). Ainsi entre 2016 et 2019, les entrées dans le dispositif ont été plus importantes que les sorties.

La répartition des allocataires du RSA par durée de versement et territoire de MDS laisse apparaître que la part d'allocataires « longue durée » (dans le dispositif depuis plus de 5 ans) est plus importante dans les territoires de MDS de Nemours (32,3 %, 397 allocataires), Meaux (30,9 %, 978 allocataires), Montereau-Fault-Yonne (30,2 %, 653 allocataires), Mitry-Mory (30,2 %, 614 allocataires) et Coulommiers (29,6 %, 466 personnes). Dans une moindre mesure, le phénomène s'observe aussi pour le territoire de MDS de Provins où 28,6 % des allocataires sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans (345 personnes) et Tournan-en-Brie (28,3 % soit 383 personnes).

8 Précautions méthodologiques : les données sur l'ancienneté dans le dispositif concernent la durée de versement de la demande en cours. Cela ne renseigne pas nécessairement sur le parcours de personnes entrant et sortant dans le dispositif, plusieurs fois au cours de leur vie.

9 Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, septembre 2020.
Lien vers la publication : cliquez [ici](#).

Répartition des allocataires du RSA par durée de versement en Seine-et-Marne en 2019



Source : CAF 2019. Traitement Observatoire départemental 77

À l'inverse, la part d'allocataires bénéficiant du RSA depuis moins d'un an est plus élevée dans le territoire de MDS de Roissy-en-Brie (28,9 %, 386 personnes) contre 25 % à l'échelle départementale. C'est également le cas pour les territoires de MDS de Chelles (26,6 %, 479 allocataires) et Noisiel (26,9 %, 664 allocataires) tandis que les personnes disposant du RSA depuis moins d'un an est au contraire nettement plus faible à Nemours (20,9 %, 257 personnes), Montereau-Fault-Yonne (21 %, 453 allocataires) et Provins (21,7 %, 262 allocataires).

Ainsi une différenciation se dessine, la part d'allocataires du RSA depuis moins d'un an est plus forte dans les territoires de MDS de l'ouest urbanisé les plus proches de la petite couronne, tandis que les allocataires de longue durée (plus de 5 ans) représentent une part plus importante des allocataires du RSA dans les territoires de MDS du nord et du sud de la Seine-et-Marne et dans une moindre mesure de l'est et du centre (avec les territoires de MDS de Coulommiers, Tournan-en-Brie et Provins).

Il est également possible de distinguer les territoires de MDS en fonction de leur ratio entre les allocataires de « longue durée » (plus de 5 ans) et les allocataires qui sont entrés dans le dispositif depuis moins d'un an.

Ainsi dans certains territoires, l'écart est très favorable aux allocataires de « longue durée ». C'est particulièrement le cas dans les territoires de MDS de Nemours (11,4 points d'écart), Montereau-Fault-Yonne (9,3 points), Meaux (7,5 points) et dans une moindre mesure pour les territoires de MDS de Provins (6,9 points), Mitry-Mory (6,2 points) et Coulommiers (5,4 points). Dans ces territoires, il y a davantage d'allocataires qui s'inscrivent longuement dans le dispositif du RSA que de allocataires depuis moins d'un an, avec un écart de 2 à 4,5 fois supérieur à celui du département (2,5 points).

Certains territoires de MDS ont un écart favorable aux allocataires de longue durée mais de façon beaucoup moins marquée que pour les territoires déjà évoqués. C'est le cas des territoires de MDS de Tournan-en-Brie (3,7 points), Lagny-sur-Marne (1,8 points), Melun (1,4 point) et Chelles (0,7 point).

Répartition des allocataires du RSA selon la durée de versement en Seine-et-Marne en 2019 et écart/score favorable ou non aux allocataires de « longue durée »

	Part d'allocataires dans le dispositif depuis moins d'un an	Part d'allocataires dans le dispositif depuis 1 à 5 ans	Part d'allocataires dans le dispositif depuis plus de 5 ans	Ecart entre les allocataires du RSA depuis plus de 5 ans et ceux dans le dispositif depuis moins d'un an (points)	Score : favorable ou non aux allocataires du RSA depuis plus de 5 ans
MDS de Nemours	20,9 %	46,9 %	32,3 %	11,4	Très favorable
MDS de Sénart	25,2 %	50,7 %	24,1 %	-1,1	Défavorable
MDS de Lagny-sur-Marne	25,7 %	46,9 %	27,4 %	1,8	Favorable
MDS de Roissy-en-Brie	28,9 %	49,4 %	21,7 %	-7,2	Défavorable
MDS de Noisiel	26,9 %	49 %	24,1 %	-2,8	Défavorable
MDS de Chelles	26,6 %	46,1 %	27,3 %	0,7	Favorable
MDS de Fontainebleau	25,4 %	49,7 %	24,9 %	-0,6	Défavorable
MDS de Montereau-Fault-Yonne	21 %	48,8 %	30,2 %	9,3	Très favorable
MDS de Provins	21,7 %	49,7 %	28,6 %	6,9	Très favorable
MDS de Coulommiers	24,2 %	46,2 %	29,6 %	5,4	Très favorable
MDS de Meaux	23,3 %	45,8 %	30,9 %	7,5	Très favorable
MDS de Mitry-Mory	24,0 %	45,8 %	30,2 %	6,2	Très favorable
MDS de Tournan-en-Brie	24,6 %	47,0 %	28,3 %	3,7	Favorable
MDS de Melun	24,5 %	49,5 %	26,0 %	1,4	Favorable
Seine-et-Marne	25,0 %	47,4 %	27,5 %	2,5	Favorable

Source : CAF 2019. Traitement Observatoire départemental 77

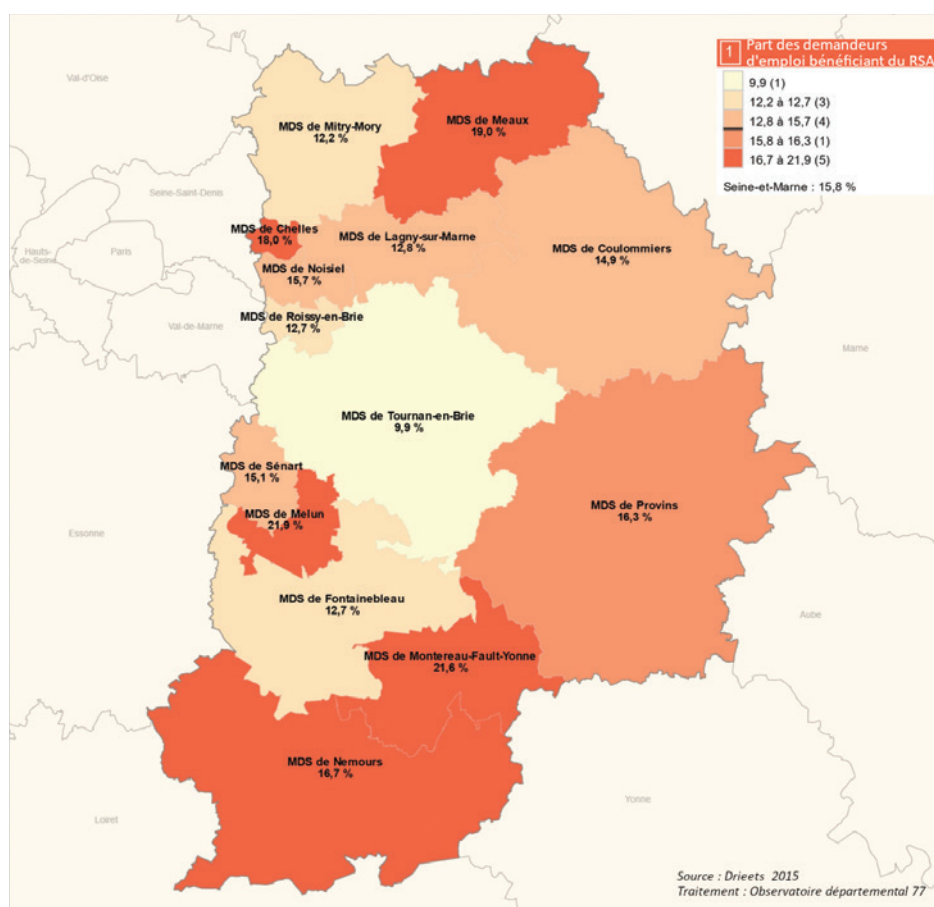
Enfin, dans certains territoires, le ratio est défavorable aux allocataires de longue durée, en particulier dans le territoire de MDS de Roissy-en-Brie (-7,2 points) mais aussi pour les allocataires vivant dans les territoires de MDS de Fontainebleau (-0,6 points), Sénart (-1,1 points), Noisiel (-2,8 points). Dans ces territoires, il y a davantage de personnes bénéficiant du RSA depuis moins d'un an que d'allocataires du RSA depuis plus de 5 ans.

→ Le recours au RSA des demandeurs d'emploi les plus précaires

En France, le taux d'emplois salariés des allocataires du RSA est faible (11%) au 31 décembre 2016 selon la DREES¹⁰. Les allocataires du RSA salariés sont également plus concernés par le travail à temps partiel (seuls 32 % d'entre eux travaillent à temps complet) et par la précarité de l'emploi puisque « plus d'un quart des salariés bénéficiaires du RSA sont en contrat à durée déterminée contre 9 % de l'ensemble des salariés fin 2016 » (Ibid).

Il est possible de cumuler les indemnités chômage (allocation d'aide au retour à l'emploi) et le RSA dans le cas où les revenus demeurent inférieurs au montant forfaitaire du RSA. Le montant forfaitaire du RSA sera alors diminué du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : il s'élèvera à 315 euros pour une personne seule sans enfant touchant 250 euros d'allocation chômage (565-250 €). Selon la DREES, « en France, 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C fin 2018. Ils sont en moyenne moins diplômés que l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi ». La même étude souligne que la majorité des allocataires du RSA inscrits à Pôle emploi sont en catégorie A (88 %), c'est-à-dire sans aucune activité professionnelle. Pour les auteurs du Panorama de la DREES sur les minima sociaux et les prestations sociales (édition 2020), « ce résultat rappelle que les bénéficiaires du RSA, même ceux inscrits à Pôle emploi, font partie des populations les plus éloignées de l'emploi, leurs ressources devant, par définition, être suffisamment faibles pour être sous le plafond de ressources de cette prestation » (Ibid).

Part des demandeurs d'emploi de catégorie A bénéficiant d'un droit payable au RSA (%) en 2015



¹⁰ Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, 2020, septembre 2020, p.144

Fin 2015, la Seine-et-Marne compte 66 294 demandeurs d'emploi de catégorie A dont 10 483 bénéficient d'un droit payable au RSA (c'est-à-dire qu'ils ont perçu le RSA à la fin du mois), soit 15,8 % des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Au niveau des territoires de MDS, la part de demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA est plus élevée dans le territoire de MDS de Melun (21,9 % soit 1 443 personnes), Montereau-Fault-Yonne (21,6 %, 826 personnes), Meaux (19 %, soit 1 179 personnes), Chelles (18 %, 676 demandeurs d'emploi) et Nemours (533 personnes, 16,7 %). Ces territoires ont déjà été mis en avant en lien avec une part d'allocataires du RSA parmi la population plus importante (à l'exception du territoire de MDS de Nemours).

→ Les allocataires du RSA vivent majoritairement dans des communes urbaines, avec un taux de pauvreté élevé

La typologie du rural et de l'urbain de l'Observatoire départemental

Cette classification est inspirée des travaux de l'Insee « La France et ses territoires » (Édition 2021) et plus précisément « La nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations ».

Nous distinguons 4 catégories de communes rurales :

- les communes rurales sous très forte influence de la Métropole du Grand Paris (MGP) : plus de 50 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes rurales sous forte influence de la MGP : de 30 à 50 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes rurales sous faible influence de la MGP : de 15 à 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes rurales sous très faible influence de la MGP : moins de 15 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP.

Ainsi que 4 catégories de communes urbaines :

- les communes urbaines sous très forte influence de la MGP : plus de 50 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes urbaines sous forte influence de la MGP : de 30 à 50 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes urbaines sous faible influence de la MGP : de 15 à 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP ;
- les communes urbaines sous très faible influence de la MGP : moins de 15 % de leurs actifs occupés travaillent dans la MGP.

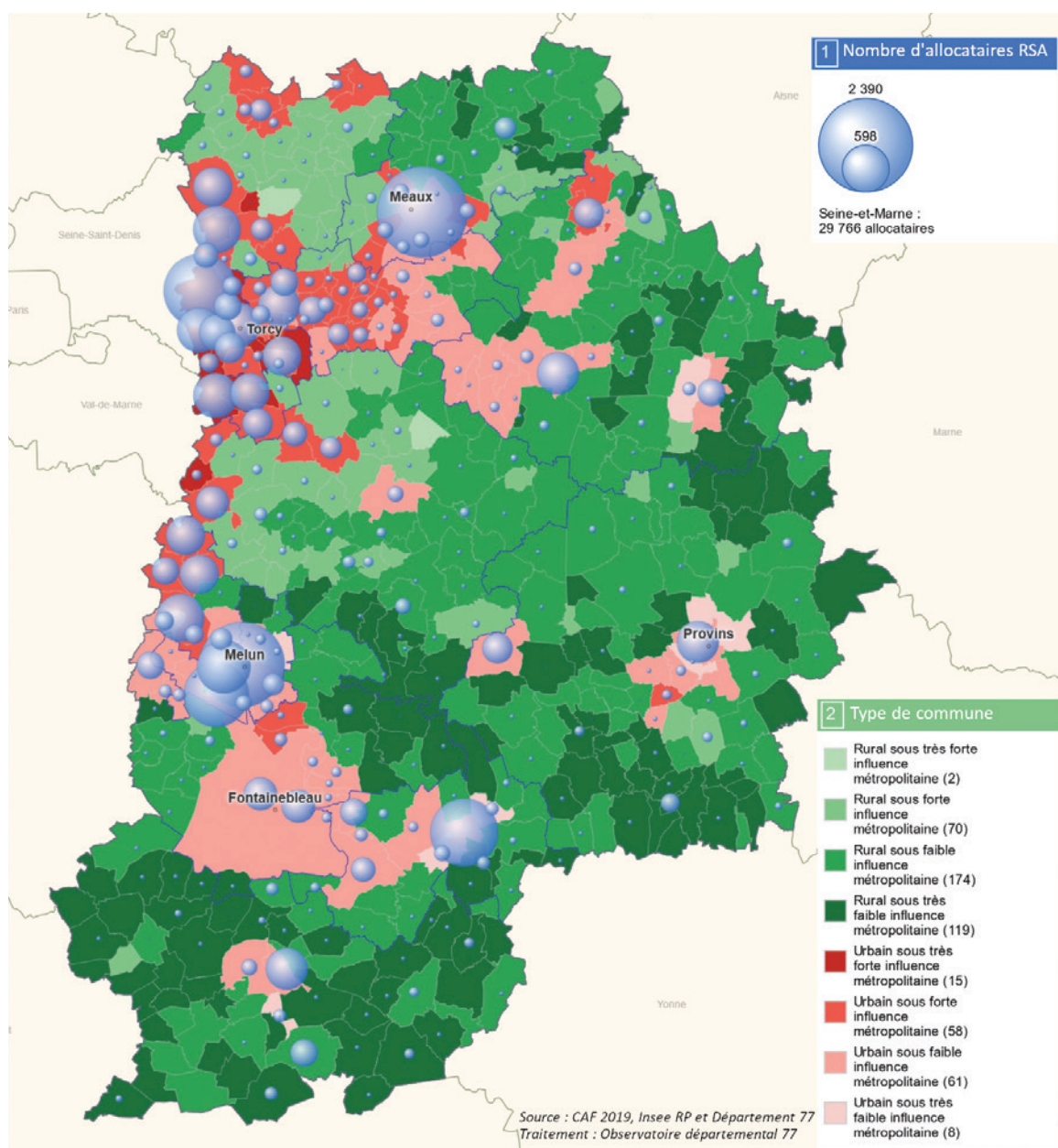
En 2019, 88 % des allocataires du RSA (soit 25 913 personnes) vivent dans une commune urbaine tandis que 12 % d'entre eux vivent dans une commune rurale (3 487 personnes) au sens de la typologie du rural et de l'urbain définie par l'Observatoire départemental, en lien avec l'influence de la métropole du Grand Paris sur le territoire (voir encadré). Dans l'ensemble de la population, 78 % des Seine-et-Marnais vivent dans une commune urbaine, confirmant une présence un peu plus forte des allocataires du RSA dans les communes urbaines. Par ailleurs, si 3,3 % des Seine-et-Marnais sont allocataires du RSA, c'est le cas de 3,6 % des Seine-et-Marnais vivant dans une commune urbaine et de 1,7 % de ceux habitant dans une commune rurale.

Ainsi, outre cette distinction urbain/rural reprenant ces catégories de manière synthétique, une part importante d'allocataires du RSA vit dans une commune urbaine sous faible influence métropolitaine puisque c'est le cas de 44 % des allocataires du RSA, soit 12 975 personnes. Les communes de Melun, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Provins, Coulommiers ou Nemours appartiennent par exemple à ce type de communes puisque 15 à 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans la Métropole du Grand Paris.

Globalement, les territoires de MDS de l'est, du centre et du sud se caractérisent par une majorité de communes rurales, avec une moins forte influence de la Métropole du Grand Paris (MGP) : c'est le cas des territoires de Coulommiers, Nemours, Provins, Fontainebleau, Tournan-en-Brie mais aussi de Meaux et de Montereau-Fault-Yonne, en dehors de la présence de communes urbaines notamment autour des communes-centres des territoires de MDS. Ces communes urbaines, au sein des territoires de MDS où la majorité des communes sont rurales, concentrent le nombre le plus important d'allocataires du RSA.

Le territoire de MDS de Mitry-Mory, quoique comptant un nombre important de communes rurales, est davantage connectée à la MGP, avec une majorité de communes rurales sous très forte influence métropolitaine. C'est également le cas de l'ouest du territoire de MDS de Tournan-en-Brie. De même, les communes des territoires de MDS de Chelles, Lagny-sur-Marne, Sénart, Noisiel et Roissy-en-Brie se caractérisent par leur caractère urbain, sous forte ou très forte influence métropolitaine et concentrent un nombre important d'allocataires du RSA.

Nombre d'allocataires du RSA en 2019 par type de commune de résidence selon la Typologie du rural et de l'urbain de l'Observatoire départemental



Il existe un lien assez fort entre concentration de la population, précarité et urbanité. En effet, si la part d'allocataires du RSA est faible en Seine-et-Marne à l'échelle de la France (3,3 %), certains territoires de MDS concentrent une part plus importante d'allocataires du RSA parmi leur population, notamment 6,3 % dans le territoire de MDS de Melun, 4,9 % dans celui de Montereau-Fault-Yonne et 4,5 % à Meaux. Des territoires où la majorité des

allocataires se concentrent dans des communes urbaines, malgré un grand nombre de communes rurales au sein des territoires de MDS de Meaux et Montereau-Fault-Yonne.

Certaines communes seine-et-marnaises concentrent également une part très élevée d'allocataires du RSA. Ainsi 16 communes du département ont un taux d'allocataires du RSA parmi leur population supérieur ou égal à 5,4 % et concentrent à elles seules plus du tiers des allocataires du département (36 % soit 10 596 personnes). Ces communes font partie, à l'exception de deux d'entre elles (Montolivet, Gravon), des 20 communes seine-et-marnaises où le taux de pauvreté est le plus fort (supérieur à 17 % contre 11,8 % à l'échelle du département). En effet, les taux de pauvreté les plus élevés s'observent dans les communes très peuplées du département (>20 000 habitants) comme Montereau-Fault-Yonne (36 %), Meaux (22 %), Melun (25,4 %), Dammarie-les-Lys (22 %) et Le Mée-sur-Seine (22 %).

Corroborant un phénomène déjà connu dans le reste de l'Île-de-France puisque selon le sociologue Julien Damon¹¹, « c'est très majoritairement dans les communes urbaines comprise entre 20 000 et 200 000 habitants que l'on trouve les taux les plus élevés de pauvreté ». La pauvreté s'observe aussi dans des villes seine-et-marnaises moins peuplées, notamment Nemours (22 %), Provins (25 %) et Nangis (20 %) ou encore à Souppes-sur-Loing (20 %), La Ferté-Gaucher (21 %) et Lizy-sur-Ourcq (23 %) (< 5 400 habitants). Ces communes demeurent toutefois les communes les plus peuplées de leur EPCI, illustrant le lien entre concentration de la population et pauvreté. Par ailleurs, parmi les 16 communes où le taux d'allocataires du RSA est le plus élevé, 11 sont des communes urbaines.

Allocataires du RSA, taux de pauvreté et type de commune dans les 16 communes où la part d'allocataires du RSA est la plus élevée parmi la population

Commune	Nombre d'allocataires RSA en 2019	Part des allocataires du RSA parmi la population en 2019 (%)	Taux de pauvreté 2018 (%)	Type de commune selon la typologie du rural et de l'urbain de l'Observatoire départemental	Population 2018
Montereau-Fault-Yonne	1 320	10,7	35,6	2 - Urbain	20 712
Dammarie-les-Lys	1 237	8,8	21,9	2 - Urbain	22 177
Bray-sur-Seine	111	8,4	17,1	1 - Rural	2 276
Melun	2 109	8,1	25,4	2 - Urbain	39 947
La Ferté-Gaucher	213	7,6	22,4	2 - Urbain	4 902
Lizy-sur-Ourcq	158	7,4	23,7	1 - Rural	3 535
Souppes-sur-Loing	228	6,9	19	1 - Rural	5 387
Meaux	2 394	6,7	21,9	2 - Urbain	55 416
Provins	488	6,7	24,8	2 - Urbain	12 000
Nemours	534	6,5	22,1	2 - Urbain	13 165
Gravon	6	6,1	0	1 - Rural	164
Le Mée-sur-Seine	792	6,1	21,8	2 - Urbain	21 071
Montolivet	9	5,7	11,5	1 - Rural	237
Coulommiers	483	5,5	17,1	2 - Urbain	14 757
Champagne-sur-Seine	223	5,4	17,4	2 - Urbain	6 292
Nangis	291	5,4	21,5	2 - Urbain	8 775
Seine-et-Marne	29 766	3,3	11,8		1 412 516

Source : CAF 2019, Insee RP 2018, Insee Filosofi 2018.

¹¹ Julien Damon, « Chiffres, approches et paradoxes de la pauvreté urbaine », Questions de communication, n°25, 2014. Lien vers l'article : cliquez [ici](#).

La DREES souligne d'ailleurs, en ce qui concerne la part d'allocataires RSA parmi la population des 15-69 ans, que « la corrélation est aussi très élevée avec le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, elle s'établit à 0,80 »¹². Ce coefficient¹³ s'élève à 0,78 en Seine-et-Marne, confirmant logiquement le lien entre taux de pauvreté monétaire et part importante d'allocataires du RSA, ce qui est cohérent avec le rôle du RSA d'assurer un revenu minimum aux personnes sans ou avec très peu de ressources financières.

Au-delà de la pauvreté monétaire, la DREES rappelle, dans son enquête nationale sur les bénéficiaires des minima sociaux, que les allocataires du RSA sont particulièrement exposés à la pauvreté en conditions de vie¹⁴. En effet, deux allocataires du RSA sur trois sont pauvres en conditions de vie (68 %) : ils sont 6 fois plus concernés par cette forme de pauvreté que l'ensemble de la population (11 %). Cet indicateur de pauvreté en conditions de vie se base sur une approche de la pauvreté en lien avec l'analyse des privations et difficultés. Il regroupe 27 difficultés, couvrant quatre dimensions : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés liées au logement et un ménage est dit pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins 8 difficultés parmi ces 27. De manière globale, cet indicateur de pauvreté en condition de vie permet de mettre en évidence que « quelle que soit la dimension, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont davantage en difficulté que l'ensemble de la population » (Ibid).

Caractéristiques des allocataires du RSA selon le type de commune de résidence (rurales/urbaines) fin 2019 en Seine-et-Marne

Répartition des allocataires du RSA par :	Allocataires du RSA résidant dans des communes rurales	Allocataires du RSA résidant dans des communes urbaines	Seine-et-Marne
Âge			
Moins de 25 ans	2,1 %	4,4 %	4,9 %
25-59 ans	95,9 %	88,9 %	88 %
60 ans et plus	2 %	6,6 %	7 %
Composition familiale			
Hommes isolés	45 %	35 %	35,2 %
Femmes isolées	14,1 %	17,5 %	17,8 %
Familles monoparentales	34,4 %	36,3 %	35,3 %
Couples sans enfant	0,3 %	2 %	2,4 %
Couples avec enfant	6,3 %	9,2 %	9,4 %
Durée de versement			
Moins d'un an	23 %	24,7 %	25 %
1 à 5 ans	50,6 %	47,8 %	47,4 %
Plus de 5 ans	26,3 %	27,6 %	27,5 %

Source : CAF 2019. Traitement Observatoire départemental 77.

12 Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, 2020, septembre 2020. p.144

13 Le coefficient de corrélation est un coefficient qui définit le degré de dépendance entre deux variables. Plus sa valeur est proche de 1, plus les deux variables sont positivement liées ; plus il est proche de -1, plus les deux variables sont négativement liées ; plus il est proche de 0, moins les deux variables sont liées.

14 Mathieu Calvo et Lucile Richet-Mastain (DREES), « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018 », Les dossiers de la DREES, n° 61, juillet 2020. Lien vers la publication : cliquez [ici](#).

Si la majorité des allocataires du RSA vivent dans une commune urbaine (88 % d'entre eux), il faut souligner que leur profil est très similaire à celui des allocataires du RSA à l'échelle du département, avec néanmoins une part légèrement plus importante de familles monoparentales dans les communes urbaines (36,3 %) que pour l'ensemble des allocataires RSA de la Seine-et-Marne (35,3 %).

À l'inverse, quoique minoritaires, les allocataires RSA résidant dans une commune rurale (12 %) ont un profil quelque peu différent de celui de l'ensemble des allocataires RSA résidant en Seine-et-Marne. 95,9 % d'entre eux ont entre 25 et 59 ans et la part de moins de 25 ans (2,1 %) et de seniors (2 %) parmi les allocataires du RSA y est nettement plus faible qu'à l'échelle de la Seine-et-Marne (qui compte respectivement 4,9 % de jeunes et 7 % de seniors parmi les allocataires).

De même, la proportion d'hommes isolés est plus forte dans les communes rurales (45 %) qu'urbaines (35 %) tandis qu'il y a moins de femmes isolées (14,1 % contre 17,5 %) et de couples sans enfant (0,3 %) parmi les allocataires vivant dans des communes rurales.

Il y a également moins d'allocataires du RSA en couples avec enfants (6,3 %) et en situation de monoparentalité (34,4 %) dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

→ Typologie : une présence plus forte de certains profils d'allocataire selon les territoires de MDS

Pour un premier bilan, il est possible de dresser un portrait d'un allocataire « type » du RSA en Seine-et-Marne, personne isolée ou famille monoparentale, précaire, âgée de 25 à 59 ans, demeurant dans le dispositif pour une durée qui varie de 1 à 5 ans.

Les données définitives exploitées n'étant pas croisées, il n'est pas possible de déterminer un profil plus détaillé des allocataires croisant plusieurs variables sociodémographiques (âge, sexe, situation familiale, etc.). Néanmoins, la répartition des allocataires du RSA par âge, situation familiale et durée de versement laisse apparaître des différenciations, avec la présence plus forte de certains profils d'allocataire selon les territoires.

Il est ainsi possible de réaliser une typologie des allocataires du RSA selon les territoires de MDS en distinguant :

- **Des territoires de MDS avec des populations précaires et de nombreux allocataires du RSA :** Melun, Montereau-Fault-Yonne et Meaux. Quelles que soient la situation familiale et l'âge, les habitants de ces territoires ont davantage recours au RSA que dans le reste du département. De plus, les allocataires du RSA de ces territoires tendent à s'inscrire longuement dans le dispositif, en particulier à Meaux et Montereau-Fault-Yonne, qui se caractérisent également par une forte présence de familles monoparentales.
- **Des territoires de MDS de l'ouest urbanisé et très connectés à la Métropole du Grand Paris (Chelles, Noisiel, Roissy-en-Brie, Sénart) où les allocataires restent moins longtemps dans le dispositif.** Ces territoires ont des taux d'allocataires du RSA proches de celui du département, à l'exception de Chelles. Les territoires de MDS de Chelles, Noisiel et Roissy-en-Brie comptent davantage de seniors parmi leurs allocataires tandis que celui de Sénart compte davantage de jeunes. De plus, la présence de couples avec enfants parmi les allocataires est plus forte dans les territoires de MDS de Sénart et Chelles alors qu'à Noisiel la précarité concerne de façon plus importante les personnes isolées.
- **Des territoires de MDS qui comptent moins d'allocataires du RSA mais qui s'inscrivent durablement dans le dispositif (depuis plus de 5 ans) :** Provins, Coulommiers, Nemours. La part des 25-59 ans parmi les allocataires du RSA est également plus importante dans ces territoires. Ils se distinguent par la présence plus forte de familles monoparentales parmi les allocataires à Provins et Coulommiers et d'hommes isolés à Nemours.
- Enfin **des territoires de MDS avec des populations plus favorisées et les plus faibles parts d'allocataires du RSA :** Tournan-en-Brie, Fontainebleau, Lagny-sur-Marne et Mitry-Mory. Ces territoires comptent en proportion moins d'allocataires du RSA, même si leur nombre est conséquent à Lagny-sur-Marne et Mitry-Mory en lien avec une population importante. Dans ces territoires de MDS, les allocataires du RSA sont davantage des personnes isolées et, à l'exception de Mitry-Mory, l'écart est peu ou pas favorable aux allocataires de longue durée.

Au-delà de ces premiers résultats, l'usage de données croisées afin de dresser des profils d'allocataires plus précis serait un moyen de mieux appréhender leurs besoins spécifiques. Les freins à l'insertion sociale et professionnelle peuvent en effet varier selon les profils et nécessiter un accompagnement spécifique. Les mères de familles monoparentales peuvent par exemple être davantage confrontées à des problèmes de garde d'enfants comme frein à la recherche d'emploi et donc avoir des besoins

d'accompagnement différents, par exemple des seniors isolés dans le dispositif, pour qui « *engager une démarche d'insertion essentiellement professionnelle peut probablement présenter un intérêt moindre pour les personnes plus proches de l'âge minimum légal de départ à la retraite* », comme le souligne la DREES¹⁵.

Par ailleurs, une part non négligeable d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne est ancrée durablement dans le dispositif depuis plus de 5 ans (27,5 % des allocataires). Ce public dans une situation précaire correspond-t-il à un ou des profils plus spécifiques d'allocataires du RSA ? Les données dont nous disposons ne permettent pas de répondre en l'état, il serait néanmoins intéressant d'étudier plus globalement la question des parcours dans le dispositif.

¹⁵ Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution* – édition 2020, Panorama de la DREES, 2020, septembre 2020. p.144.



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN CEDEX



Département de Seine-et-Marne - décembre 2021

PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (SG-DGS).

Directeur de la publication : Christophe Deniot - Directeur général des services • Coordination : Ludovic Milic - Chef de service • Rédaction : Élodie Teste - Chargée d'études socio-démographe

Contact : observatoire@departement77.fr - 01 64 14 75 72